



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1398 du 22 FEVRIER 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. DEAL Mayotte : La CGT premier syndicat !	3
4. Plus de 2000 Ingénieurs à Paris le 9 février	4
5. Fusion catégories B technique : réunion du 26 janvier 2012	5-7
6. Réponse DRH : participation des OPA aux C.L.A.S.	8
7. 29 février : mobilisation européenne « Non à l'austérité ! »	
- Préavis de grève CGT – FSU	9-10
- Tract fédéral	11-12
- Tract UIT-CGT	13-14
- Tract CGT – Fonction Publique	15
8. Jour de carence : compte rendu réunion du 14 février 2012	16-19
9. Pour une action sociale interministérielle digne de ce nom !	20-21
10. Courrier unitaire : Santé et Sécurité au travail dans la Fonction Publique	22
11. M.A.C.I.F.	23



AGENDA

Jeudi 23 février 2012 :

Réunion UGFF sur les missions des DDI

Jeudi 23 février 2012 :

CTM du MEDDTL

Jeudi 23 février 2012 :

CGT/Maires de France sur le CEREMA

Vendredi 24 février 2012 :

Comité de suivi V.N.

Lundi 27 février 2012 :

Comité de suivi V.N.

Mardi 28 février 2012 :

Commission exécutive de l'OFICT

Mardi 28 février 2012 :

Collectif fédéral retraité

Mercredi 29 février 2012 :

Grève et manifestation à l'appel des syndicats européens

Jeudi 1^{er} mars 2012 :

Journée confédérale d'étude sur « construire des ambitions revendicatives en territoires et travailler leurs cohérences nationales »

Jeudi 1^{er} mars 2012 :

Comité de suivi VN

Lundi 5 mars 2012 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 6 mars 2012 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Mercredi 7 mars 2012 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 7 mars 2012 :

Collectif fédéral « outil syndical »

Mercredi 7 mars 2012 :

OS / DRH Contractuels Environnement

Jeudi 8 mars 2012 :

Rencontre CGT « égalité femmes / hommes »

Vendredi 9 mars 2012 :

OS/DRH Sécurité des navires et contrôle des pêches

Mercredi 14 mars 2012 :

Comité de suivi VN

Lundi 19 mars 2012 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 20 mars 2012 :

Groupe d'échange du MEDDTL

Mardi 20 et mercredi 21 mars 2012 :

Commission exécutive fédérale

Mercredi 21 mars 2012 :

Commission nationale des officiers de ports

Lundi 26 mars 2012 :

Rencontre nationale CGT sur les salaires

Mardi 27 mars 2012 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 28 mars 2012 :

C.E. + orgas de l'UGFF sur l'outil syndical

Jeudi 29 mars 2012 :

Commission exécutive de l'UGFF



INFOS BREVES



CONTRAT DE TRAVAIL Nicolas SARKOZY annonce une négociation, le gouvernement anticipe et modifie la loi

Alors que le Président de la République dit donner deux mois à une négociation employeurs – syndicats sur les accords dit de « compétitivité » la majorité parlementaire tente le coup de force en modifiant dès maintenant l'architecture du droit du travail dans un article de loi « Warssmann ».

Alors aujourd'hui, tout salarié peut exiger le respect de son contrat de travail en particulier sur les dispositifs relatifs aux horaires et à sa rémunération, demain sous couvert d'un accord compétitivité signé dans son entreprise, le salarié se verra privé de tout recours.

Il n'aura d'autres choix que d'accepter le chantage emploi contre nouveaux horaires ou/et baisse de salaire sinon c'est le licenciement sans recours.



INSTITUTIONS PARITAIRES Plus de transparence financière... au prix d'une opacité politique renforcée !

La négociation sur la modernisation du paritarisme vient de se conclure le 17 février. Si le texte final enregistre des avancées souhaitées en matière de transparence financière des institutions paritaires, s'il répond positivement aux revendications de la CGT que la composition de leurs conseils d'administration repose sur les nouvelles règles de représentativité, s'il acte que les administrateurs salariés ne subissent plus de perte de salaire durant l'exercice de leurs mandats, le patronat a fait le choix délibéré de maintenir des dispositions inacceptables en terme de démocratie sociale.

Il instaure le « vote par tête » comme un principe général et exclusif des prises de décision dans les conseils d'administration. Cet amalgame entre les voix des représentants des salariés et du patronat, revient à placer celui-ci en situation d'arbitre des différences de points de vue entre organisations syndicales. Accepter cette disposition, ce serait non seulement sanctuariser des modalités douteuses du fonctionnement actuel du paritarisme, mais aussi inscrire le syndicalisme lui-même dans la compromission et l'indignité. La CGT regrette que la CFDT ait insisté pour que cette disposition soit conservée, déclarant que son retrait serait pour elle « un casus belli ».



COMMUNIQUE COMMUN CFDT, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA Halte aux massacres en Syrie !

6000 tués par les forces de répression depuis près de 11 mois de contestation du régime syrien par la rue. Le massacre doit s'arrêter ! Les organisations syndicales françaises CFDT, CGT, UNSA, FSU et Solidaires saluent le courage incroyable du peuple syrien qui s'est soulevé pacifiquement contre le pouvoir despotique familial et corrompu de la famille Assad. Chaque jour ce sont des milliers de personnes qui protestent malgré une répression sauvage et qui maintenant doivent faire face à une véritable guerre à Homs et dans d'autres villes insurgées.

Assad a déclaré la guerre à son propre peuple. Face à ces crimes contre l'humanité, les responsables de ce régime qui ne possède plus aucune légitimité devront répondre devant la justice des atrocités commises.



CULTURE Appel à manifester pour « la défense de la création »

La CGT-Spectacle, le Syndeac (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles) et le Cipac (Fédération des professionnels de l'art contemporain) appellent à manifester le vendredi 24 février devant les DRAC (Directions Régionales des affaires culturelles) et ont annoncé un grand rassemblement le 19 mars pour interpeller les candidats à l'élection présidentielle.

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUÉ

La CGT, premier syndicat à la DEAL de Mayotte

Ce jeudi 16 février 2012 avait lieu l'élection pour le Comité technique de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Mayotte.

Les résultats sont :

Comité technique 2012

Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Voix exprimés	CGT	FO	UNSA	Sièges CGT	Sièges FO	Siège UNSA
416	363 87,26%	4	7	352 84,62%	156 44,31%	141 40,05%	55 15,62%	5	4	1

Par rapport aux résultats des élections de 2010 (voir ci-dessous) la participation est en hausse, la CGT avec 5 sièges en gagne 2 et progresse de 13%.

La CGT remercie les électeurs qui lui ont accordé leur confiance et permis ce résultat.

Comité technique paritaire 2010

Inscrits	Votants	Blancs Nuls	Voix exprimés	CGT	FO	UNSA	CFDT	CGC	Sièges CGT	Sièges FO	Siège UNSA
433	343 79,21%	7	336 77,60%	106 31,54%	194 57,73%	29 8,63%	4 1,19%	3 0,89%	3	6	1



COMMUNIQUÉ

Contre le projet de fusion des corps d'ingénieurs

Plus de 2000 ingénieurs de travaux rassemblés dans l'unité à Paris ce 9 février 2012

Les ingénieurs ont répondu massivement présents à l'appel de l'intersyndicale FO-CFDT-CGT-UNSA-FSU-CGC-Solidaires.

Les missions d'ingénierie publique et les conditions de leur exercice, les effectifs, la reconnaissance des qualifications, la défense de la technicité tout comme le refus d'une fusion qui va à l'opposé de ces besoins étaient au cœur de cette journée d'action.

Le contexte unitaire, la présence nombreuse de jeunes et la diversité des services présents ont fait le dynamisme. La présence des inspecteurs des affaires maritimes témoigne de leur volonté d'être reconnus comme ingénieurs.

Une pétition de 2850 signatures a été remise au Directeur de Cabinet du ministre de la Fonction publique. Celui-ci s'est dit « interpellé » par l'intersyndicale groupée tout en ne remettant pas en cause la fusion. Il s'est engagé à sensibiliser les Cabinets ministériels pour faire de nouvelles propositions.

La Fédération et son OFICT se félicitent du succès de cette journée. La mobilisation unitaire des ingénieurs doit se poursuivre.

Montreuil, le 9 février 2012





FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2012 Fusion des catégories B techniques DRH / Organisations syndicales

Pour la DRH, cette réunion sur le projet de décret portant statut du corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable (TSDD) est la dernière avant présentation au CTM du 14 février prochain. Il ne s'agit pas d'une réunion de négociation mais plutôt d'information. La mise en œuvre de la réforme sera effective au 1er juillet 2012.

Il n'y avait pas eu de réunion depuis celle du 30 juin 2011. Suite à l'action des personnels d'exploitation, CTRL des TPE et CTRL des AM du 15 juin 2011, les réunions des 15 et 30 juin 2011 avaient permis quelques petites avancées. Suite aux différentes observations, le MEDDTL devait présenter le projet à la DGAFP. Des questions étaient en suspend pour lesquelles, les réponses sont les suivantes :

1- LE RECRUTEMENT

Le recrutement au niveau du 2ème grade se fera à BAC+2 uniquement. Il n'y aura pas de recrutement ni au 1er grade, ni au 2ème grade, avec le BAC. La CGT demande qu'il y ait un recrutement avec le BAC dans le futur corps des TSDD. Elle dénonce cette décision arbitraire qui pénalise :

- ▲ les citoyens détenteurs du BAC qui ne pourront plus entrer dans ce corps de la catégorie B,
- ▲ les agents pour qui le 1er grade du corps devient du C+. Ceux qui y accéderont ne pourront jamais atteindre le 3ème niveau en fin de carrière.

2 – LA PROMOTION INTERNE

L'administration n'a pas changé son projet et reste sourde à la demande de la CGT d'un examen exceptionnel permettant un accès massif de chefs d'équipe d'exploitation et de syndics de gens de mer dans le 1^{er} grade du corps. Pour la promotion interne de la catégorie C vers la catégorie B, la clause de sauvegarde validée en interministériel est de 1,5/an sur 2 ans. C'est insatisfaisant car cela conduirait, pour l'accès au 1er grade à promouvoir 24 agents par l'examen professionnel et 48 par la liste d'aptitude, pour l'accès direct au 2ème grade 60 agents par l'examen professionnel. Le recrutement au deuxième grade serait de l'ordre de 200. Peau de chagrin pour un corps de près de 13 000 agents : 1er grade : 1703, 2ème grade : 5571, 3ème grade : 5535. De quoi être inquiets sur l'avenir de ce futur corps !

3 – RECLASSEMENT DANS LE N.E.S.

Là aussi l'administration n'a pas changé son projet et maintient un reclassement discriminatoire pour les Contrôleurs des TPE et Contrôleurs des Affaires Maritimes. L'injustice est accentuée par un régime indemnitaire qui divise.

4 – LA SUPPRESSION DE « L'EMPLOI FONCTIONNEL »

Possibilité de conserver à titre personnel l'indice et les avantages indemnitaires (ISS, PSR) liés à l'«emploi fonctionnel» pour ceux qui en bénéficient. Les possibilités d'accéder à la catégorie A ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels, notamment au regard des 800 techniciens détachés dans l'emploi fonctionnel. L'administration reste sur sa proposition d'un concours exceptionnel, pour environ 250 agents, ouvert à tous les agents du 3ème grade (5500 environ)!

La CGT considère le choix de l'administration comme une « rupture de contrat » vis-à-vis des emplois fonctionnels pour deux raisons :

▲ l'administration rétrograde ces techniciens dans le NES alors qu'ils font preuve de leur éligibilité à la catégorie A, sans en avoir la reconnaissance,

▲ l'administration discrimine ces techniciens en introduisant aujourd'hui une grave iniquité de leur traitement indemnitaire par rapport à ceux des trois niveaux grades actuels.

Sur ce dernier point, cette iniquité de traitement indemnitaire avec les TSP/TSC intervient sur les ISS 2010 et 2011 versés respectivement en 2011 et 2012. En effet pour ces TSP/TSC le coefficient de grade 2010 pour les ISS 2011 passe de 16 à 17 et pour les ISS 2011 versés en 2012 à 18. Les ISS des emplois fonctionnels ne varient pas. La CGT rappelle qu'un emploi fonctionnel est le détachement d'un agent au grade de TSP ou TSC dans un emploi éligible de catégorie A se traduisant financièrement (pour 2 fois 5 ans dans la fonction occupée) par une NBI de 20 points et 4 points d'ISS supplémentaires sur le coefficient de grade de TSP/TSC. Ne pas verser cette indemnité complémentaire revient à réduire en 2010 les 4 points supplémentaires d'ISS de l'emploi fonctionnel à 3 points puis à 2 points. La CGT dénonce cette rétrogradation des 800 emplois fonctionnels et cette différence de traitement indemnitaire dans un même corps de fonctionnaires. La CGT ne laissera pas faire.

La CGT n'a pas voté le NES, elle rappelle son désaccord. Ce NES est loin de donner satisfaction aux légitimes revendications salariales des personnels. Ce NES traite les agents d'une manière très inégalitaire, puisque pour certains le gain indiciaire est nul. Avec le NES, le pied de corps est à 3% du SMIC (en 1986 il était à 26% du SMIC). Le reclassement discriminatoire des emplois fonctionnels rétrogradés et des corps des CTRL est ressenti comme une injustice flagrante. De plus, l'architecture du NES va provoquer des blocages dans les déroulements de carrière.

Les décrets sont parus en novembre 2009 pour une application à tous les corps de B avant le 31 décembre 2011.

L'administration est seule responsable du retard pris dans l'application du NES prévue initialement pour le 31 décembre au plus tard. Elle a cherché à faire des économies sur le dos des personnels. Les 700 000 euros prévus en 2011 pour financer le NES ont été réutilisés au détriment des B « techniques ». Pénalisant 1200 à 1500 agents qui pensaient partir à la retraite avec cette aumône consentie avec le NES. Le retard pris dans ce dossier vient de la volonté du MEDDTL de conditionner l'application du NES à la fusion des corps. .

La CGT met à profit ce délai pour continuer d'arrache-pied de négocier de meilleures conditions de reclassement pour TOUS.

Fusionner des corps de catégorie B différents dans un même corps dont l'architecture (celui du NES) offre des conditions de reclassement différenciés, conduit à une proposition de projet a minima pour les CTRL, les agents de catégorie C, et les emplois fonctionnels.

Tout agent aspire à dérouler une carrière du C vers le A. Le projet du NES ne le permet pas.

Des groupes de travail sont déjà constitués pour avancer sur le thème de la formation. La CGT demande à connaître le contenu de ses réflexions. Une concertation doit avoir lieu sur ce sujet, comme sur celui du contenu des recrutements. La CGT rappelle son attachement au maintien des spécificités des corps actuels et à la pérennisation des écoles.

L'indemnitaire va converger progressivement sur 3 ans (ISS et PSR) entre les différents statuts d'origine. Le marché de dupe risque d'apparaître avec la mise en place de la PFR aux corps de B « techniques ».

Concernant les CTRL des AM, il est toujours prévu l'éclatement du corps avec une intégration soit dans le corps des TSDD ou le nouveau corps des B administratifs. La CAP sera le lieu de définition des modalités d'intégration selon les postes occupés, les profils et les carrières. L'étude se fera au cas par cas pour certains. Les informaticiens seront vraisemblablement intégrés dans le corps des techniciens.

L'ENTE aura qualité pour former les TSDD en 40 semaines environ avec une formation en 3 temps :

- enseignements des fondamentaux qui réunira les 3 spécialités (ex-corps)
- les CTRL des AM quitteront l'école pour l'EFAM, les autres resteront en tronc commun (attente de l'avis de la DAM),
- formation de spécialisations dans 2 écoles ENTE à Aix et Valenciennes.

Fin des échanges, assez vifs et houleux, la DRH et son équipe affichent une attitude assez méprisante vis à vis des agents.

Pour conclure, nous devons rester mobilisés pour que la mise en œuvre de cette réforme se traduise par une réelle avancée pour tous. Nous devons porter nos revendications et exiger :

- **Une mesure sociale pour l'intégration des syndics de gens de mer et chefs d'équipe d'exploitation dans le nouveau corps,**
- **Une intégration à l'identique des trois corps dans le Nouvel Espace Statutaire,**
- **Un réel déroulement de carrière, pour permettre à tout agent entré au pied du corps de dérouler une carrière sur les 3 grades,**
- **Un plan de reclassement vers la catégorie A sur 3 ans avec notamment un reclassement immédiat en catégorie A des 800 Emplois Fonctionnels et une compensation financière immédiate de leurs ISS 2010.**

**La CGT porte des revendications
Pour une réforme de progrès,
de réelles avancées sociales au bénéfice de tous.
PORTONS LES ENSEMBLE.**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le **15 FEV. 2012**

Direction des Ressources humaines

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 15 décembre 2011, vous avez appelé l'attention du Secrétaire général sur la situation des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) transférés dans les collectivités territoriales qui n'ont plus la possibilité de siéger dans les comités locaux d'action sociale du ministère (CLAS).

A cet effet, je vous confirme les réponses qui ont déjà été apportées au président du comité central d'action social par mes services sur ce sujet à savoir que les dispositions de l'article 2.4 de la circulaire du 11 février 2010, prévoient que les OPA mis à disposition sans limitation de durée (DSLSD) auprès du Conseil général ne peuvent plus être représentants au comité technique de leur service d'origine même s'ils ont participé au scrutin du 19 octobre 2010 relatif à la mise en place des comités techniques dans les direction départementales des territoires (et de la mer).

Ces dispositions sont de fait applicables aux instances émanant des comités techniques tels que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des commissions locales de formation (CLF) ainsi qu'aux comités locaux d'action sociale (CLAS) en application de l'article 24 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2008 qui dispose que leur composition doit être en conformité avec la représentativité des organisations syndicales au comité technique.

Enfin, le maintien de l'accès aux prestations d'action sociale du ministère pour les OPA en DSLSD est conditionné au principe de non cumul mais ne les autorise pas pour autant à siéger dans les CLAS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire Général de la Fédération nationale
de l'équipement et de l'environnement CGT
263, rue de Paris - case 543 -
93515 - MONTREUIL CÉDEX

La directrice des ressources humaines

Hélène EYSSARTIER



Madame Nathalie Kosciusko-Morizet
Ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Montreuil, le 15 février 2012

Objet : Préavis de grève pour le 29 février 2012

Madame la ministre,

Face à une situation économique et sociale qui se dégrade et avec le durcissement de l'austérité comme seule réponse de la part des dirigeants européens, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) appelle à une journée d'action européenne à la veille du Conseil Européen, à laquelle la CGT et la FSU, ses organisations professionnelles et territoriales s'associent. Cette journée fait également l'objet d'un appel unitaire CGT-CFDT-FSU-UNSA-Solidaires.

Les syndicats européens se mobiliseront partout en Europe pour que le travail, l'emploi et la justice sociale soient au centre des priorités politiques.

Partout en Europe, les mêmes logiques sont imposées de façon coordonnée. En effet, les chefs d'États et de Gouvernements ont décidé de passer un cran supérieur pour instaurer l'austérité.

S'agissant des agents publics, la CGT et la FSU condamnent les réformes successives qui mettent à mal la Fonction publique avec les nombreuses régressions orchestrées par le Gouvernement et voulues par le patronat.

Ces attaques sont autant de décisions qui contribuent à une dégradation importante de la situation de tous les agents ainsi que de la qualité du service public rendu.

Il n'y a pas de fatalité. Pour la CGT et la FSU, la relance économique ne sera possible que par l'augmentation des salaires et des pensions. L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des créations partout où c'est nécessaire.

La CGT et la FSU prennent leurs responsabilités, comme le font partout en Europe les syndicats qui organisent la mobilisation des salariés pour construire une Europe sociale et solidaire, à l'opposé des compromis des chefs d'État à Bruxelles qui favorisent les replis nationalistes, la division et l'exclusion.

En conséquence, nous appelons tous les agents à se mobiliser dans l'unité syndicale la plus large, à décider de la grève sur les lieux de travail et à participer aux manifestations interprofessionnelles qui seront organisées sur tout le territoire dans le cadre de cette journée.

Dans ce cadre, nos organisations déposent **un préavis de grève pour le 29 février 2012**, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour la CGT
Jean-Marie Rech



Pour la FSU
Jean-Luc Ciulkiewicz

Le 29 février

partout en Europe

les salariés dans l'action contre l'austérité !

Le Président candidat vient d'annoncer un nouveau plan de rigueur. TVA antisociale, flexibilité, précarité et casse des 35h etc. vont encore plus détériorer les conditions de vie et de travail des salariés du public et du privé. Cette politique, menée au pas de charge depuis 5 ans, sert l'intérêt des plus aisés, déstructure le tissu économique et l'emploi, casse le système social et les services

publics. Ces choix tournent le dos à l'intérêt général et suscitent de plus en plus de mécontentement et de mobilisation dans les entreprises. L'ensemble des Gouvernements des pays européens, au nom de la crise, mènent une politique libérale au service du capital. La CGT s'inscrit pleinement dans la journée européenne d'action organisée par la Confédération Européenne des

Syndicats (CES), le 29 février 2012. Cette action doit permettre de combattre les mauvais coups annoncés et d'exiger des mesures permettant d'améliorer les conditions sociales, de créer des emplois industriels. L'augmentation générale des salaires et une autre répartition des richesses restent les deux leviers principaux pour atteindre cet objectif.



**Les agents de la fonction publique :
attaqués, mais pas résignés!**

Gel des salaires, fusions de corps à marche forcée et abandon des missions sans reconnaissance des qualifications, rallongement de la durée de cotisations et jour de carence, recul de l'âge de départ à la retraite mettant à mal l'ensemble de la protection sociale et les niveaux de pensions: pour la CGT et les agents des services et établissements du MEDDTL d'autres choix sont possibles et passent par la mise en oeuvre de mesures urgentes.

⇒ **Sur l'emploi**, après la destruction de milliers d'emplois publics liées aux restructurations incessantes des services (RGPP, Réforme de l'Etat...), le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, la CGT exige l'arrêt de cette politique de régression et d'abandon de missions et la mise en oeuvre d'un plan pluri-annuel de recrutement pour:

⇒ Restaurer les organisations de travail et les missions des services et améliorer les conditions de travail ;

⇒ Réévaluer les différents régimes de l'ARTT en regard des dispositions de l'instruction ministérielle notamment les temps de travail et de repos des agents sous des régimes dérogatoires pour certaines missions ou en situation exceptionnelle d'exploitation : une harmonisation entre services doit être la règle et non la multiplication des régimes dérogatoires de l'ARTT au gré des services à travers les règlements intérieurs locaux. Les demandes des cadres de 1^{er} niveau de ne pas être gérés dans le cadre du forfait jour doivent être respectées.

⇒ Maintenir et développer les services actifs pour les agents éligibles aux missions d'exploitation, de maintenance, de contrôle en reconnaissant la pénibilité du travail pour la réparation et la prévention des

maladies professionnelles et usure aux postes de travail.

⇒ Renforcer les services publics dans les secteurs de l'exploitation des routes, des voies navigables et de la mer, dans les secteurs du contrôle, de la sécurité des navires, des activités maritimes, pêches et cultures marines, des transports et de l'environnement, dans les CETE et les STC en vue de pérenniser les effectifs du RST à hauteur des besoins pour l'exercice des missions d'expertise et d'ingénierie publique;

⇒ Restaurer l'activité des OPA pour les missions de maintenance des ouvrages et des équipements de sécurité des infrastructures et des parcs des DIR, DIRM, dans les services de navigation en vue de la relance du service public de la voie d'eau, des services maritimes en façades notamment CROSS et Phares et Balises et en DDTML pour les missions opérationnelles de signalisation maritime et portuaires.

⇒ **Sur les salaires** : Il y a urgence à ouvrir des négociations salariales dans la fonction publique et de prendre des mesures d'augmentation générale des salaires conséquentes pour pallier la dégradation du pouvoir d'achat, contrer l'individualisation, la variabilité des rémunérations et une plus grande précarisation des agents.

Il n'y a pas de fatalité ! Pour la CGT, la relance économique ne sera possible que par l'augmentation des salaires et des emplois stables dans le privé et le public.

La CGT prend ses responsabilités, comme le font partout en Europe les syndicats qui organisent la mobilisation des salariés pour construire une Europe sociale et solidaire, à l'opposé des accords des chefs d'État à Bruxelles qui favorisent précarité sociale, chômage et replis nationalistes.



Le 29 février, par la grève et dans les manifestations, AGISSONS !

Salariés des transports et de la logistique, du Privé comme du Public :

Unis et rassemblés

Tous, ensemble, dans l'action

... Le 29 février 2012 !



LE 29 FEVRIER 2012, TOUS LES SYNDICATS EUROPEENS APPELLENT L'ENSEMBLE DES SALARIES A AGIR POUR DIRE NON A L'AUSTERITE, POUR DENONCER CETTE CAMPAGNE DE CULPABILISATION DES SALARIES QUI S'ENTENDENT DIRE QU'ILS COUTENT TROP CHER.

D'autant que **les dirigeants européens veulent aller encore plus loin dans les mesures d'austérité.** Ainsi, ils s'approprient, en dehors de toutes procédures et consultations démocratiques, à signer un nouveau traité, le 1^{er} mars 2012, qui imposerait une nouvelle rigueur budgétaire et économique aux pays et aux peuples qui, déjà, souffrent du chômage et de la récession.

L'austérité s'imposerait ainsi à tous, en encadrant toute négociation au niveau national, dans les secteurs et entreprises et réduisant ainsi les capacités d'intervention des organisations syndicales et des salariés. Nous, salariés liés aux activités transports, subissons déjà de plein fouet les directives européennes, sources de déréglementations, de précarité, de mises en concurrence entre les modes de transports . à l'intérieur des modes- tout en opposant les salariés entre eux !

La politique de bas coûts (low cost) se généralise dans les transports (aérien, maritime, transports routiers voyageurs et marchandises, ferroviaire ò) avec des effets dramatiques sur les conditions de travail et sociales pour les salariés, des pressions salariales, des atteintes aux règles de sécurité et tout ceci sur fond de dumping social.

Les effets de ces stratégies de dumping et concurrence sont lourds de conséquence pour l'emploi et de nombreuses sociétés. L'Etat français Énitiateur des politiques européennes- porte une lourde responsabilité dans la casse de nombreuses entreprises.

- ✓ **C'est le cas à SEAFRANCE**, un véritable gâchis économique et social, avec 2000 emplois (directs et indirects) supprimés et l'avenir du pavillon français menacé. C'est la même logique de dumping social et tarifaire qui se met en place sur la méditerranée.
- ✓ **C'est aussi le cas au SERNAM**, qui a été privatisé en 2005 et repris par un fond d'investissement qui, après « *s'être fait du fric* » s'est désengagé. Ainsi, aujourd'hui, ce sont 3000 emplois (directs et sous-traitants) qui sont menacés.
- ✓ **Situation similaire à NOVATRANS**, filiale SNCF de transport combiné, aujourd'hui menacé de fermeture avec 250 emplois concernés.

La politique des grands groupes de transports et de logistique est de avoir le monopole et la maîtrise de toute cette activité, en multipliant les petites entreprises sous-traitantes auxquelles ils imposent leurs conditions et où l'expérience syndicale est peu ou pas présente, tout ce ceci afin de mieux exploiter les salarié-e-s ! La volonté d'ouvrir à la concurrence (à la privatisation) les Trains Express Régionaux (TER) et les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) rentre dans cette logique de concurrence et de bas coût, la volonté est toujours

de baisser le coût du travail ; avec le résultat catastrophique que l'on connaît au FRET ferroviaire qui n'a jamais été aussi bas avec des milliers de suppressions d'emplois, au détriment de conditions de travail et de sécurité.

Les réformes de l'État, la RGPP ont eu pour conséquence la destruction de milliers d'emplois publics à l'équipement par des abandons de missions transférées. Là aussi- à la sous-traitance avec les conséquences que l'on connaît dans l'entretien des infrastructures routières et fluviales.

Tous les secteurs d'activités des transports sont touchés par cette généralisation de la logique low cost, en opposition au service public et dont la règle est nocive et dangereuse pour les salariés des professions concernées mais aussi pour tous les autres salariés et citoyens. Tout est tiré par le bas avec de graves dangers sur le contrat de travail, sur le Code du Travail, sur le salaire et son contenu.

De plus, avec l'accord « **compétitivité emploi** » que Patronat et Gouvernement voudraient nous imposer, c'est tout le socle social français et du contrat de travail qu'ils veulent démanteler !

Tout y passe : l'âge de départ à la retraite, la durée légale du travail, les conventions collectives, les procédures de licenciement, le salaire minimum, le droit de grève, le service public et la protection sociale où ils veulent tout passer à la moulinette !

En plus de tout cela, ils s'attaquent aux salaires et au pouvoir d'achat. Déjà très bas- en voulant transférer une partie de notre salaire (cotisations) vers l'impôt le plus inégalitaire qu'est la TVA en augmentant celle-ci de 1,6% À c'est la triple peine pour les salariés :

- Baisse du salaire avec une amputation de sa partie socialisée,
- Augmentation de l'impôt via la TVA baissant le pouvoir d'achat,
- Baisse de recettes pour la protection sociale, fragilisant un peu plus notre régime de santé et de retraite,

Trop, c'est trop ! La CGT exige :

- ☞ Une véritable revalorisation des salaires avec un SMIC à 1700€,
- ☞ L'arrêt des suppressions d'emplois et l'amélioration des conditions de travail,
- ☞ L'arrêt du dumping social et de la concurrence à tout va et, qu'à l'inverse, soit développées les complémentarités, les coopérations.
- ☞ La maîtrise publique des dépenses publiques et le renforcement du service public.

De l'argent, il y en a pour faire autrement et satisfaire nos revendications : TOTAL affiche 12,3 milliards d'euros de bénéfice en 2011, le **Groupe VINCI**, l'un des leaders du BTP et grand bénéficiaire des partenariats publics/privés (PPP), affiche des profits de 1,9 milliard d'euros en 2011 (+7,9% sur 2010) et dans la même période : **les patrons du CAC 40** ont vu leurs rémunérations augmenter de 34% en 2011.

LES RICHESSES DOIVENT REVENIR A CEUX QUI LES CREENT : LES SALARIES !!

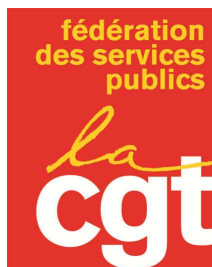
LE 29 FEVRIER 2012,

SALARIES DU TRANSPORTS :

**PRIVE / PUBLIC, FERROVIAIRE, ROUTIERS, URBAIN, MARITIME, FLUVIAL,
AERIEN, EQUIPEMENT, LOGISTIQUE ...**



**AGISSONS, ENSEMBLE, DANS LA GREVE
ET EN PARTICIPANT EN MASSE
AUX MANIFESTATIONS !!!**



Le 29 février,

avec les salariés de toute l'Europe, **agissons !**

La CGT, ses organisations professionnelles et territoriales appellent tous les salariés à se mobiliser dans l'unité syndicale la plus large, à décider de la grève sur les lieux de travail et à participer aux manifestations interprofessionnelles qui sont organisées sur tout le territoire dans le cadre de la journée européenne de mobilisation à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) le 29 février 2012. Cette journée fait également l'objet d'un appel unitaire à la mobilisation CGT CFTD FSU UNSA Solidaires.

Face à une situation économique et sociale qui se dégrade et avec le durcissement de l'austérité comme seule réponse de la part des dirigeants européens, la CES, qui s'oppose au nouveau projet de traité européen, appelle à cette journée d'action, à la veille du Conseil européen. Les syndicats se mobiliseront partout en Europe pour que le travail et la justice sociale soient au centre des priorités politiques.

Dans ce cadre, les fédérations CGT, FAPT, Santé action sociale, Services publics et UGFF appellent les salariés fonctionnaires et contractuels à se mobiliser à partir de leurs revendications et des dix exigences de la CGT pour sortir de la crise.

Les plans de rigueur successifs décidés par le gouvernement ne sont ni justes, ni efficaces. Pour l'essentiel, cette rigueur sociale impose à l'ensemble des salariés, et donc aux agents de la Fonction publique, de payer une crise dont ils ne sont pas responsables. Quelle réforme, ces dernières années, a été positive au sens social du terme ?

Conformément à cette approche comptable, libérale, dont l'objectif principal consiste à réduire les dépenses, le gouvernement a mis en place la RGPP, la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire et la Réforme des collectivités territoriales qui participent à la dégradation de la qualité des services, la suppression de milliers de postes dans l'Education nationale entraînant la fermeture de centaines de classes, les suppressions de milliers d'emplois à la Poste et la fermeture de centaines de bureaux.....

La CGT condamne et combat ces réformes successives qui entraînent une dégradation des services rendus aux usagers et des conditions de travail des agents publics :

- ◆ Le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite et la suppression de plus de 200 000 emplois.
- ◆ Le gel du point d'indice depuis 2 ans et la perte sans précédent de pouvoir d'achat.
- ◆ L'écrasement de la grille indiciaire et des carrières et la non reconnaissance des qualifications.
- ◆ La dégradation des conditions de travail.
- ◆ La hausse des cotisations retraite.
- ◆ La taxe sur les complémentaires.
- ◆ L'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires, mesure totalement injuste et qui, de surcroît, ne réduira pas le déficit de la Sécurité sociale.
- ◆ Le développement de la précarité avec le recours à des contrats atypiques.

A l'inverse parmi les 10 exigences de la CGT pour sortir de la crise figurent :

- l'exigence d'une politique vigoureuse de réappropriation publique et de développement des services publics pour l'égalité de traitement d'accès aux droits fondamentaux,
- le droit à l'éducation et à la formation, à l'action sociale et à la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication.

Cela passe notamment par des créations massives d'emplois stables, l'augmentation des salaires, la reconnaissance du travail, la résorption des formes d'emplois précaires et non statutaires.

Cela passe également par le renforcement des dispositions communes à l'ensemble des agents fonctionnaires, et la réponse à leurs revendications :

- ◆ Salaire minimum mensuel à 1700 euros bruts.
- ◆ Pour 2012, augmentation de la valeur du point au moins égale à l'inflation.
- ◆ Rattrapage des pertes intervenues au cours des années antérieures.
- ◆ Refonte de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications.
- ◆ Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète.
- ◆ Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut.
- ◆ Ré-indexation des pensions sur les salaires.
- ◆ Arrêt immédiat des suppressions d'emplois.
- ◆ Des créations partout où c'est nécessaire.
- ◆ Résorption de la précarité.

Il n'y a pas de fatalité. Pour la CGT, la relance économique ne sera possible que par l'augmentation des salaires et des emplois stables dans le privé et le public. La CGT prend ses responsabilités, comme le font partout en Europe les syndicats qui organisent la mobilisation des salariés pour construire une Europe sociale et solidaire, à l'opposé des compromis des chefs d'État à Bruxelles qui favorisent les replis nationalistes, la division et l'exclusion.

Le 29 février,

*par la grève et dans les manifestations, **agissons !***

Montreuil, le 15 février 2012



Circulaire jour de carence des fonctionnaires

Compte-rendu de la réunion syndicats/Fonction publique du 14 février 2012

L a réunion est une réunion technique entre fédérations syndicales de la Fonction publique et Direction générale l'administration et de la Fonction publique.
La circulaire est une circulaire d'application d'une disposition législative (article 15 de la Loi de Finances 2012) d'application directe, sans décret d'application.

Le vote de cet article à l'Assemblée Nationale est un acte politique de démagogie anti-fonctionnaires.

Les « économies » attendues sont de l'ordre de 240 millions, soit 0,2% de la masse salariale, sans aucune réflexion sur le coût global de la mesure. C'est une amputation supplémentaire de pouvoir d'achat, alors que le gel du point d'indice et la hausse de la cotisation retraite fait déjà baisser les salaires.

Ce qui est jeu ce n'est pas l'équité avec le privé. La grande majorité des salariés du privé ont des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Enfin, par le biais d'accords d'entreprises, c'est aussi le cas par exemple pour certains salariés du secteur privé de la santé.

En Alsace-Moselle, les salariés du privé n'ont aucun jour de carence, seuls les fonctionnaires en subiront un !

Les marges de manœuvres pour faire évoluer le texte sont particulièrement faibles, puisque la circulaire est déjà arbitrée par les cabinets du Premier Ministre et de la Fonction publique, et doit être publiée au Journal Officiel la semaine du 20 février. Elle s'appliquera aux trois versants de la Fonction publique, aux non-titulaires et aux ouvriers d'Etat.

A noter qu'il est interdit aux employeurs publics de déroger à l'application de la loi, par exemple par des délibérations particulières dans les collectivités locales. Les préfets veilleront à casser les délibérations considérées « illégales ».

La FSU lit la déclaration commune des 7 organisations syndicales présentes (FO est absente), toutes hostiles à cette mesure





« Communiqué commun des organisations syndicales CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA »

Paris, le 14 février 2012

Le gouvernement a, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales mises devant le fait accompli, décidé l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique. Elle s'applique au 1er janvier 2012 pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, placés en congé de maladie ordinaire.

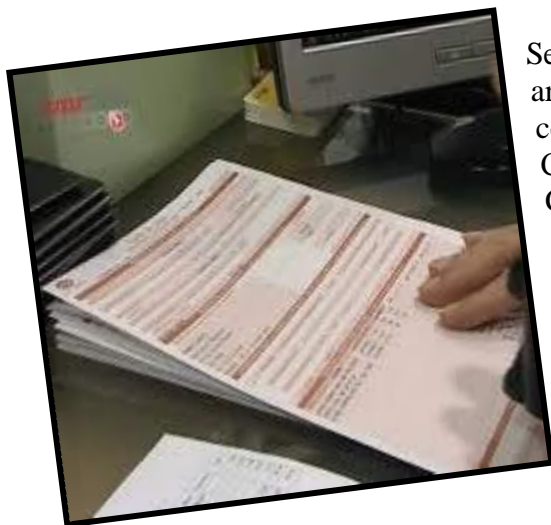
Dès l'annonce de cette mesure, nos organisations l'ont dénoncée et demandé son retrait.

En effet, cette disposition va pénaliser durement les agents de la Fonction publique contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subiront de fait, une baisse de salaires comme s'ils étaient « coupables d'être malades ». Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles, déjà sans précédent, dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions...

Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires, garant de l'égalité de traitement et d'une volonté de stigmatiser les agents de la fonction publique dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public dans des conditions pourtant parfois difficiles.

Si le gouvernement entend réduire les congés de maladie, nos organisations considèrent qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail.

Les organisations CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA demandent solennellement au gouvernement de renoncer à cette mesure autant injuste qu'inefficace.



Selon la DGAFP, une disposition générale légale (loi de Finances article 15) annule une disposition législative antérieure, comme celle qui prévoit 3 mois de plein traitement pour maladie. Ces 90 jours passeront à 89 s'il y a un jour de carence. Pour la CGT cela demande une véritable vérification juridique.

Pour les retenues la situation est exactement semblable aux retenues pour jour de grève. Seules les indemnités qui ne sont pas liées à un service fait pendant le jour de carence ne subiront pas de ponction (heures supplémentaires du mois précédent,...). La règle du 30^{ème} du salaire brut sera appliquée pour la retenue.

Pour les femmes enceintes les congés pathologiques n'auront pas de jour de carence, qu'ils se situent avant ou après le congé de maternité.

Par contre en cas d'arrêt imposé par le médecin aux femmes enceintes en période d'épidémie par exemple (enseignantes,...), pour l'instant aucune exception n'est prévue.

De même dans le secteur de la Santé, il n'est aucunement pris en compte le fait qu'aller travailler quand on est malade peut avoir de graves conséquences. Avec les rémunérations collées au SMIC des aides-soignantes et des agents de service hospitalier, ou des personnels d'accueil par exemple, la tentation d'aller travailler alors qu'on devrait s'arrêter sera plus forte, avec les risques de contaminer les malades, les enfants des crèches, les résidents de maisons de retraite. Aucune réflexion sur l'articulation avec une politique de prévention n'a bien sûr été menée. Le coût pour la sécurité sociale en sera aggravé, pour de très faibles économies pour les employeurs publics.



Les impératifs de service public créent des situations où la règle du jour de carence est particulièrement complexe à appliquer : comment faire pour des pompiers qui travaillent 24 heures en continu : leur comptera-t-on 1/30^{ème} ou 3/30^{ème} de carence ?

Les organisations syndicales ont fortement contesté le fait que l'indemnité de résidence soit sujette à retenue pour jour de carence, alors que c'est une indemnité statutaire destinée à compenser la cherté de la vie, qui ne disparaît pas quand on est malade.

Pour les mêmes raisons nous contestons les retenues de majorations et indexations outremer, qui compensent purement et simplement la cherté de la vie outremer.

Dans la mouture initiale de la circulaire, il est simplement toléré que de courtes reprises de travail (48 heures) ne génèrent pas de jour de carence. Pour tenir compte de la situation tendue de certains employeurs locaux ou hospitaliers, qui seront tentés de diminuer leur masse salariale par tous les moyens, le paragraphe devrait être ré-écrit de façon plus indicative.



Aucun élément précis n'est donné sur le coût réel de la mise en place du jour de carence par les gestionnaires (Dgfip, services de RH et de paye,...).

La retenue pour jour de carence sera aussi un manque à gagner important pour la sécurité sociale puisqu'aucune retenue CSG, CRDS ne sera faite.

Entre les coûts de gestion et les coûts pour le système de santé, rien ne dit que cette mesure engendrera quelque économie que ce soit pour la collectivité.

La Fonction publique a construit une véritable usine à gaz pour appliquer envers et contre tout ce jour de carence. Elle cite les exceptions : congés longue durée et longue maladie, rechutes dans le cadre d'une affection de longue durée, reprises de 48 heures maximum,...



Les employeurs pourraient être fortement tentés de vérifier les raisons médicales des arrêts. Les organisations syndicales ont particulièrement insisté sur l'impossibilité pour les employeurs de connaître aucun élément du dossier médical. La DGAFP a pris l'engagement de veiller particulièrement à cette question.

Une disposition prévoit le droit au remboursement des jours de carence si la maladie est transformée en longue maladie, ou en longue durée, par le comité médical.

Nous ne sommes pas certains que ce droit du fonctionnaire deviendra dans tous les cas l'obligation de l'employeur, la circulaire faisant silence sur cette obligation. Les services gestionnaires doivent avoir l'obligation de s'organiser pour que ce ne soit pas l'agent qui ait à demander le remboursement de ce qui lui est dû.

Pour la retraite, aucune cotisation IRCANTEC ou de la retraite additionnelle ne sera prélevée, et donc aucun point acheté. C'est y compris une économie de la « *part employeur* » de ces cotisations retraite pour les employeurs publics.

Pour le régime de la Fonction publique (Etat ou CNRACL), et le régime général, la période couverte par les jours de carence compte pour la retraite.

Etablir un jour de carence ne rapporte rien aux employeurs, coûte cher en coût de gestion, fait prendre des risques pour la Santé publique, attaque encore le pouvoir d'achat des fonctionnaires qui baisse de façon constante, et est une usine à gaz difficilement applicable par les gestionnaires. Cette mesure est simplement l'expression de l'acharnement anti-fonctionnaires des parlementaires soutenant le gouvernement actuel.

Cette disposition doit être purement et simplement supprimée au plus vite.

**Délai de carence :
Non à la punition
des malades !**



Le 06 Février 2012

POUR UNE ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE DIGNE DE CE NOM !

Méconnue du plus grand nombre, l'Action Sociale Interministérielle à destination des agents de l'Etat souffre d'une communication très insuffisante, bien qu'elle permette à de nombreux agents de bénéficier de prestations d'action sociale.

Les instances chargées de la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle, qu'il s'agisse du Comité Interministériel d'Action Sociale (instance nationale) ou des Sections Régionales Interministérielles de l'Action Sociale (instances régionales), dans lesquelles siègent les représentants des personnels, demeurent également ignorées des agents et souffrent de réelles difficultés de fonctionnement.

Qu'est-ce que l'Action Sociale Interministérielle ?

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics (actifs ou retraités) et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles

La loi n° 83-634 du 13 JUILLET 1983 (article 9), portant droits et obligations des fonctionnaires, confortée par le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006, complétée par le protocole d'accord sur les non titulaires et le document d'orientation salarial de 2010 précise :

- Que les fonctionnaires participent, à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent ;
- Que l'action sociale bénéficie à l'ensemble des agents, **actifs et retraités**, rémunérés sur le budget de l'Etat ;
- Que les agents contractuels ont vocation à bénéficier des prestations d'action sociale dans les mêmes conditions que les fonctionnaires ;
- Et que le bénéfice des prestations interministérielles sera étendu à l'ensemble des agents de l'Etat affectés dans les établissements publics nationaux à caractère administratif à compter du 1er janvier 2012.

Concrètement l'action sociale interministérielle c'est :

La restauration collective :

- Versement d'une prestation d'1,17€par repas pour les indices de la Fonction Publique d'Etat inférieurs à 466,
- Un réseau de restaurants inter administratifs (RIA), pratiquant des prix attractifs pour l'ensemble des agents de l'Etat, dont la gestion est actuellement confiée à des associations de loi 1901.

Le logement :

- Une aide individuelle à la prise en charge d'un logement : l'AIP (aide à l'installation des personnels),
- Des réservations conventionnelles de logements sociaux sur l'ensemble du territoire permettant aux agents d'accéder plus facilement à un logement

L'aide aux vacances :

- Les Chèques Vacances
- Les aides pour les séjours enfants

L'aide à la garde des jeunes enfants :

- Une aide individuelle : le CESU (Chèque emploi service universel) pour les enfants de 0-3 ans et 3-6 ans
- Des réservations de places en crèches pour la garde collective des enfants.

Les prestations des SRIAS (sections régionales interministérielles d'action sociale)

- Les SRIAS décident d'actions concrètes et diversifiées en direction des agents
- Les SRIAS disposent d'un budget permettant d'offrir diverses prestations (séjours d'enfants, logement d'urgence...) ou facilités pour les loisirs (réductions, places de concert, cinéma, spectacles, chèques « lire »...)

Mais l'action sociale interministérielle est menacée !

Par un budget très contraint :

Le contexte, l'instrumentalisation de la crise et de la dette, ont remis en cause des actions telle que l'AMD (Aide ménagère à Domicile) pour les retraités.

Supprimée en 2008, les organisations syndicales ont obtenu sa remise en œuvre en 2012, mais avec un budget de 10 millions d'euros au lieu des 25 M qui lui étaient consacrés.

Par la mise en place de la REATE (réforme de l'administration territoriale de l'Etat) :

Les instances qui concourent à la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle (CIAS et SRIAS) peinent clairement à obtenir de l'administration les moyens de fonctionner et donc d'assurer la mise en œuvre des actions à destination des agents.

Ces difficultés sont liées notamment :

- Au manque de moyens humains, budgétaires et logistiques ;
- Aux velléités des préfets de récupérer les moyens à d'autres fins;
- Au manque d'investissement des représentant(e)s des administrations qui, avant la RGPP et la REATE, prenaient en charge certains dossiers.

Conséquence : de nombreuses SRIAS fonctionnent bien souvent grâce à la bonne volonté de leur président(e) et des représentant(e)s des organisations syndicales, qui y consacrent beaucoup de temps, sans compter les situations de blocage auxquelles on arrive parfois (Bourgoigne...).

C'est pourquoi les organisations syndicales, dans l'unité, ont tenu à interpellier M. VERDIER, Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, sur ces sujets lors du CIAS de décembre 2011, et dans leur courrier du 20 janvier 2012

L'action sociale est au cœur des préoccupations des agents de l'Etat, titulaires ou non, actifs ou retraités. Pour les représentants des personnels. Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de culture, de loisirs, de vacances et apporter une solution aux difficultés de tous ceux et de toutes celles confronté(e)s aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agents.

Les organisations syndicales, représentant les personnels de l'Etat, revendiquent une égalité d'accès aux prestations d'action sociale, pour l'ensemble des actions menées, tant des aides individuelles que des aides collectives, pour tous les agents qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

Mais un tel objectif ne pourra être atteint qu'avec une augmentation substantielle des crédits dévolus à l'action sociale, accompagnée des moyens de fonctionnement pour les SRIAS !



Le 16 février 2012

Les Organisations syndicales
CGT, CFDT, UNSA, FSU,
Solidaires, CFTC, CGC,

à

Monsieur le Ministre,
de la Fonction publique
127, rue de Grenelle
75007 PARIS 07 SP

Objet : Santé et Sécurité au travail dans la Fonction Publique

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, la DGAFP multiplie les réunions sur la santé, la sécurité au travail dans la Fonction Publique. Plusieurs sujets ont été abordés dans ces réunions, notamment les risques psychosociaux, les instances médicales, les CHSCT dans la fonction publique, etc.

Ces réunions ont permis la publication de nouveaux textes réglementaires principalement dans le versant Etat de la Fonction publique. Ainsi le décret sur le suivi post-professionnel des agents exposés à l'amiante, la circulaire sur l'amiante ainsi que celle rappelant les obligations des employeurs en matière de prévention des risques professionnels, ne concernent que le versant Etat.

Tous ces sujets concernent également la Fonction publique territoriale. Or, aujourd'hui, seul le décret 2012-170 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale est paru le 5 février.

Nous sommes toujours dans l'attente de la parution des autres textes attendus dans ce versant.

Vous comprendrez dès lors, Monsieur le Ministre, toute l'inquiétude que les organisations syndicales de la Fonction Publique portent sur l'articulation des travaux entre les différents versants de la Fonction Publique. Nous n'accepterons pas de voir un décrochage entre les différents versants.

Nous vous demandons par conséquent de tout mettre en œuvre afin que la politique de santé, sécurité au travail garde toute sa cohérence dans l'ensemble de la Fonction Publique.

Vous remerciant,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées

Jean-Marc
CANON
CGT

Brigitte
JUMEL
CFDT

Elisabeth
DAVID
UNSA

Bernadette
GROISON
FSU

Thittrinh
LESCURE
Solidaires

Denis
LEFEBVRE
CFTC

Vincent
HACQUIN
CGC



ENSEMBLE, RENDONS « LA VIE PLUS SÛRE »

Les accidents ne sont pas une fatalité,
un comportement préventif permet d'en éviter beaucoup.

Chaque année, **Macif Prévention** organise plus de 1 800 actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière, de la prévention du suicide, des accidents de la vie courante, des risques naturels majeurs et de la sécurité en mer. Locales ou nationales, ces actions de terrain sont dédiées à différentes populations : enfants, adolescents, adultes ou seniors.

Premier assureur de la famille en France, la Macif est activement impliquée dans le domaine de la prévention depuis plus de 20 ans et y consacre un budget annuel de plus de 4,3 millions d'euros.

Vous souhaitez en savoir plus ?

*Des informations pratiques et les « guides pour la vie »
à télécharger sur www.macif.fr rubrique prévention*

Pour nous écrire : lavieplussure@macif.fr

PREVENTION

